



22 mars 2018

Journée de mobilisation nationale et à Est-Ensemble

Plus de 70 collègues étaient réunis au Quadrium ce jeudi 22 mars.

Des collègues représentant les bibliothèques, piscines, conservatoires, cinémas, DPVD et services centraux indiquaient par leur présence la variété de nos métiers et missions qui sont mis en danger par la politique du Gouvernement.

Nous avons remis à Mme Berlu la pétition demandant la suspension de la mise en place du jour de carence, signée par plus de 500 d'entre nous.

Une belle matinée de lutte conviviale avant de rejoindre la manif parisienne.

Les commentateurs sont unanimes : les cortèges à Paris et en province montrent que les fonctionnaires et les cheminots sont mobilisés. Mobilisés contre la casse du statut (des cheminots et après ce sera notre tour !!!) contre le gel du point d'indice, l'augmentation de la CSG, le jour de carence, contre la casse de nos services publics et de la SNCF.

L'intersyndicale (CFTC, CFE-CGC, CGT, FA-FP, FO, FSU et SOLIDAIRES) à l'initiative de ce mouvement a déjà démontrée que les retraités, les actifs et les jeunes sont vent debout contre ces attaques insupportables et ne demandent qu'à l'amplifier pour obtenir de ce gouvernement des négociations sérieuses qui vont dans le sens du progrès social.

Pour le syndicat CGT Est-Ensemble la bataille continue et nous vous proposerons de nouvelles initiatives rassembleuses dans les prochains jours.

Pour défendre le service public je prends toute ma place au syndicat CGT.

Nom : Prénom : Service :

**à remettre ou à envoyer au syndicat CGT
100, avenue Gaston Roussel 93230 Romainville**



JOUR DE CARENCE

Lors de la remise des pétitions pour la suspension du jour de carence plusieurs arguments ont été évoqués par notre élue au personnel Mme Berlu pour ne pas le suspendre.

Le jeu de : « Celui qui bouge a perdu »

« *Si nous suspendons l'application, les maires des communes d'EE se sentiront obligés d'en faire autant* » !!!

Le jeu de : « Paye ton jour de carence »

« *Demandons à la prévoyance de prendre en compte ce jour de carence* », soufflé à Mme Berlu par notre DRH ».

Ok si c'est l'employeur qui régale. Mise en place aux calendes grecques ?

A signaler que le même argument louche a été servi à nos collègues de Noisy-le-Sec par le maire adjoint. Y aurai t-il un blog destiné aux élus qui s'intitule « comment répondre sans répondre aux revendications emm... portées par les syndicats » ?

Le jeu de : « Qui paye ses dettes s'enrichit »

« *Si le Tribunal Administratif casse la suspension du jour de carence les pauvres travailleurs vont devoir rembourser* ».

Avec la direction politique d'Est-Ensemble et 6 villes de la même couleur + le département + un accord envisageable avec Plaine-Commune; Mme Berlu sous estime le rapport de force que représente encore son parti politique.

Tout cela mérite un petit rappel à nos courageux décideurs :

Les agents de la fonction publique territoriale ainsi que ceux de la fonction publique hospitalière ayant un régime, dit spécial, de sécurité sociale, pour leur protection sociale, **les salaires non payés resteront dans les caisses des collectivités territoriales.**

Cette mesure en fait incite nos employeurs à compenser les baisses de dotations de l'État sans précédent des collectivités, sur le dos de la masse salariale.

La CGT exige donc l'abrogation de cette mesure et notre Fédération la suspension immédiate de son application dans notre champ professionnel.

En effet, le principe de libre administration, principe de rang constitutionnel, s'impose au législateur et à toutes les autorités administratives. **En clair avec un peu de volonté politique et en comptant sur l'appui massif des fonctionnaires territoriaux nos élu.es peuvent suspendre de suite cette mesure inique. CONTINUONS D EXIGER AVEC LA CGT LA SUSPENSION.**

CONGES BONIFIES ET EXCEPTIONNELS

Voir les explications dans notre journal « Le chiffon rouge ».

Nos élu-es continuent de vouloir passer en force au Comité technique malgré notre demande expresse d'entamer de vraies négociations. Nous tenterons avec nos collègues de la CFDT et de la FSU, s'ils sont d'accord, de repousser ces 2 mesures antisociales. Nous vous tiendrons informé.e.s des suites.

SUPPRESSION DE RTT EN CAS DE MALADIE

Nos élu-es confirment la non application pour l'instant de cette mesure.

Enfin une bonne nouvelle à mettre à l'actif de nos mobilisations.

